

PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT du CIAS de Maïche

Du 31 Juillet 2017 au 25 Août 2017 (sauf 15 Août)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), désireux de créer un lieu d'accueil pour les enfants et les jeunes pendant la période des grandes vacances scolaires, souhaite que ce lieu soit doté à la fois de normes et de repères, et garantisse une sécurité affective, morale et psychologique tout en développant autonomie, sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant est au cœur des préoccupations de la structure, toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Ce lieu est l'endroit où se vivent :

- la citoyenneté avec l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement et la création de liens de solidarité.
- La démocratie avec le droit à la différence, à la parole et à la participation permettant au jeune de se sentir acteur.
- Permettre à l'enfant de s'épanouir, d'évoluer en harmonie avec son environnement.

De façon plus précise, pour atteindre ces buts, le personnel d'encadrement, directeur et animateurs sera particulièrement attentif à :

A – SAVOIR ACCUEILLIR L'ENFANT PAR

- Une disponibilité particulière du personnel d'encadrement à l'arrivée et au départ de l'enfant,
- Une attention, voire une acceptation à l'égard de certains rites ou habitudes susceptibles de le rassurer,
- Une organisation des journées qui tient compte du rythme de l'enfant et qui intègre aussi les variations du temps,
- Une aide à l'appropriation de l'espace grâce à des repères clairs fournis par la décoration de la salle, des coins repas, lecture, sieste...
- Une possibilité d'identification au groupe par la recherche en commun d'une appellation, d'un totem...

B – PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

- Favoriser sa prise d'autonomie dans un contexte sécurisé + sens des responsabilités,
- Etre attentif à ses manifestations comportementales,
- Veiller à son intégration au sein du groupe,
- Proposer des activités explorant des champs variés (musique, danse, gymnastique...) et une ouverture sur l'environnement par la découverte du milieu naturel et le respect de la nature.
- Découvrir les capacités physiques, intellectuelles, sensorielles de l'enfant ainsi que ses capacités d'expression, de création, d'imagination.

D – DEFINIR DES MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

- Répartir les enfants par groupes d'âge (4 à 6 ans, 7 à 9 ans et 10 à 12 ans),
- Choisir des activités différentes au sein d'une même équipe pour permettre l'adhésion des enfants,
- Prévoir des sorties organisées sur une journée incluant tous les enfants,
- Aménager des temps calmes donnant aux enfants la possibilité de se regrouper par affinités, par exemple au goûter,
- Permettre l'accueil d'enfants présentant un handicap compatible avec la fréquentation du centre de loisirs.

E – RENCONTRER LES PARENTS

- Favoriser la rencontre en prévoyant l'accueil,
- Pour que chaque parent connaisse l'animateur qui prendra en charge leur enfant,
- Pour être à l'écoute des besoins qu'ils expriment pour leur enfant,
- Pour permettre à l'enfant de mesurer une cohésion comportementale entre sa famille et l'encadrement et établir un partenariat réel et efficace avec les parents.

F – PREVOIR DES REPAS

- Proposer une nourriture de qualité, comprenant des produits variés, en quantité suffisante,
- Instaurer des temps de repas conviviaux et détendus,
- Respecter les usages culturels différents.

G – PROPOSER DES ACTIVITES DIVERSES

- Manuelles et créatives.
- Jeux : en petit ou grand groupe.
- Cuisine.
- Piscine (demi-journée).
- Plus spécifiques :
 - Arts plastiques,
 - Jeux sportifs, Jeux de piste
 - Expression corporelle,
 - Course d'orientation,
 - Accro branche.
- Sorties à la journée ou à la demi-journée.

Par ailleurs, la structure CIAS sera particulièrement attentive pour le recrutement du personnel en veillant à :

- Privilégier les qualités humaines et relationnelles des candidats,
- Proposer des rencontres préalables pour associer les animateurs à l'organisation des activités,
- Pratiquer le partage des responsabilités pour la cohésion de l'équipe et le bien-être des enfants,
- Associer le directeur, garant du comportement de l'équipe d'animation et chargé de l'évaluation des compétences de chacun.